



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oiseaux

Question écrite n° 71957

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les nuisances entraînées par la prolifération des cormorans en eaux libres. La directive européenne du 2 avril 1979 a inscrit le cormoran sur la liste des espèces protégées. Il est vrai qu'il est indispensable de préserver l'ensemble de la flore et de la faune présent sur le territoire national et européen. Cependant, cette mesure est désormais à l'origine d'un réel déséquilibre au sein du milieu aquatique. Elle a engendré une importante prolifération de l'espèce, devenue un fléau aussi bien pour les professionnels de l'aquaculture que pour les pêcheurs de loisirs. En effet, malgré les mesures prises afin de réguler la reproduction des oiseaux, rappelées lors d'une précédente question écrite (n° 53627, réponse publiée au Journal officiel du 11 décembre 2000), les cormorans prolifèrent et rompent l'équilibre naturel en dépeuplant de manière sensible les lacs et les rivières de leur cheptel piscicole, en s'attaquant notamment aux alevinages d'automne, qui sont naturellement très vulnérables. Les mesures retenues jusqu'alors ne sont pas, et de loin, suffisantes. La situation s'est même aggravée avec le gel qui sévit actuellement dans l'est de la France et qui fait que, les eaux closes étant prises par les glaces, les cormorans accentuent leurs prélèvements dans les eaux libres. Elle lui demande donc quelles nouvelles mesures concrètes le Gouvernement envisage de retenir pour répondre au désarroi des pêcheurs et pour contribuer à la préservation des populations piscicoles de la Lorraine. En effet, face à cette situation qui empire, il est devenu indispensable de prendre des mesures nouvelles. Les destructions autorisées par arrêté ministériel ne semblent pas suffisantes pour respecter un équilibre entre la préservation du cormoran et la protection des ressources halieutiques.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71957

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 227